



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton du Coudray-Saint-Germer

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le trois du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Municipal de LA LANDE EN SON, dûment convoqué le 25 septembre 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

- ☐ Monsieur le Maire,
- ☐ Monsieur Stéphane DRU, Madame Christine BREANT, Madame Huguette BEAUQUENNE, Monsieur Didier DESRUELLES, Monsieur Christophe DUQUENOY, Madame Annick HORNOY, Madame Angélique LEGENDRE, Madame Sabine LONFIER, Monsieur Dieudonné MAHOT, Monsieur Jean-Luc POIRIER.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- ☐ Madame Laëtitia LAGO donne pouvoir à Monsieur Ramon PEREZ
- ☐ Monsieur David LAGO donne pouvoir à Madame Elisabeth BOCKSTAL
- ☐ Monsieur Laurent JEANNENEY donne pouvoir à Monsieur Christophe DUQUENOY

Madame Annick Hornoy a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales

1) Renouvellement de l'adhésion à l'école du sport USEP :

L'animation sportive USEP concerne tous les enfants scolarisés en maternelle et primaire.

A La Lande En Son, les cours ont lieu le lundi soir, de 17h00 à 18h00.

L'adhésion à l'USEP coûte 1.550 € par an pour 1h par semaine durant la période scolaire.

A l'unanimité (0 voix contre, 0 abstention, 15 voix pour), le conseil vote le renouvellement de l'adhésion à l'USEP.

2) Indemnité aux receveurs municipaux :

Les indemnités de conseil versées aux receveurs municipaux sont calculées en fonction des sommes traitées et du nombre de jours d'activité.

Après avoir délibéré (0 voix contre, 0 abstention, 15 voix pour), le Conseil Municipal accepte le paiement des indemnités de conseil aux receveurs municipaux, soit 60,68€ pour Valérie Ledru pour 60 jours d'activité et 227,77€ pour Line Thaly pour 180 jours d'activité.

3) Convention EMION :

Monsieur Gabriel Tricon, professeur de musique de l'Ecole de Musique Intercantonale de l'Oise Normande (EMION) intervient dans la classe de M. Neels à raison de 3/4 d'heure par semaine pour un coût total de 810 € par an pour une période de 27 semaines (20 h15 à 40 €/h).

A l'unanimité (0 voix contre, 0 abstention, 15 voix pour), le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention EMION.

4) Règlement intérieur de la bibliothèque :

Après lecture du règlement intérieur de la bibliothèque, le Conseil Municipal approuve ce nouveau règlement à l'unanimité (0 voix contre, 0 abstention, 15 voix pour).

Ce règlement sera affiché en bibliothèque et communiqué aux adhérents.

5) Commission travaux :

Plusieurs travaux sont programmés :

- Suppression de l'îlot au carrefour rue du Tour de ville/Rue de Sérifontaine. Coût = 8.544 €

A l'unanimité (0 voix contre, 0 abstention, 15 voix pour), le conseil municipal vote la demande de subvention.

- Création d'une nouvelle porte d'accès à la plateforme du premier étage du garage, suite à la découpe de la dalle pour accueillir le nouveau car . Coût = 852€
- Création d'une cloison légère dans le local de l'AJCS pour l'accès aux sanitaires en isolant le garage du local. Coût = 1.338 €

A l'unanimité (0 voix contre, 0 abstention, 15 voix pour), le conseil vote la demande de subvention.

- Aire de jeux enfants :

Suite au dossier très complet présenté par Monsieur Jean Luc Poirier, le Conseil municipal décide que la future aire de jeux pour les enfants sera composée d'un portique avec balançoires, d'un module "tour" et d'un module sur ressort.

Après discussion, le conseil décide à la majorité (1 voix contre, 0 abstention, 14 voix pour) de donner toute autorité à Monsieur Le Maire pour demander une subvention à partir d'un devis de 26.123 € qui comprend la totalité des 3 modules livrés "clé en main" sur sol souple.

6) Renouvellement du contrat de Frédéric Lohr :

Le contrat de 6 mois à mi-temps en emploi aidé de Monsieur Frédéric Lohr arrive à son terme le 14 octobre 2014.

A l'unanimité (0 voix contre, 0 abstention, 15 voix pour), le conseil municipal vote pour le renouvellement du contrat pour une période de 6 mois. Durant cette période, le conseil municipal souhaite que Monsieur Frédéric Lohr poursuive sa formation au code de la route en vue d'obtenir son permis de conduire dans les meilleurs délais.

7) Divers :

- La bûche de Noël pour les anciens aura lieu le mercredi 10 décembre 2014.
- Le 28 mars 2015, La Lande en Son accueillera les Foulées Brayonnes qui organiserons plusieurs courses à pieds, pour petits et grands.

L'organisation de cette manifestation demande beaucoup de bénévoles.

Si vous êtes intéressés pour participer à l'organisation et l'encadrement de cette course, merci de vous inscrire en mairie.

Le Maire

Ramon PEREZ